CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Restitution Assemblée Générale du 4 avril 2023.

Une assemblée générale forte de ses 130 participants a travaillé sur la question des "oubliés du Ségur" et des conditions d'exercice

C'est en marge du rendez-vous fixé par Monsieur le DRH et Madame la DGAS que cette Assemblée Générale a travaillé pour une valorisation des professionnels qui servent la Direction de la solidarité et de la DRH. Après avoir répertorié tous les professionnels exclus/oubliés du Ségur qui exercent leurs missions au sein de la DGAS et de la DRH, nous avons pu rencontrer Monsieur le DRH et Madame la Directrice de la DGAS.

La délégation reçue a pu exprimer ses revendications autour de la nécessaire prise en compte des professionnels exclus du Ségur à savoir :

- La filière administrative des catégories A, B et C exerçant ses missions au sein des MDS, des pôles d'insertion, des pôles enfance, de la Maison des adolescents, du SMAPE, du SAF, du CPEF, du CLAT, du Ceggid, de la CRIP, du CMPP, du SMP
- Les assistants familiaux
- Les personnels médicaux et sociaux du SMP, de la crèche départementale et du Service social du personnel.

Cette rencontre nous a permis de reposer le concept de communauté de missions, donc l'interdépendance entre professionnels, quelles que soient leurs filières, dès lors qu'ils servent le public. Par ailleurs, nous avons pu décrire les tâches et missions de tous les professionnels exercant dans les domaines d'activité ayant trait, soit au service social, au suivi médico-social, à l'accueil des publics, à l'insertion, à la prise en charge psychologique, ou celles liées à un suivi socio-éducatif, socio-médical à la DGAS ou à la DRH.

Monsieur le DRH nous a exposé son processus de travail autour de cette question tout en rappelant que la collectivité avait été très bienveillante sur l'octroi du complément de traitement indiciaire (CTI) malgré un décret du 30 novembre 2022 contraignant.

Il a également exprimé le fait que, partout où des professionnels bénéficient des 49 points de point d'indice liés au complément de traitement indiciaire, leurs collègues d'autres filières doivent pouvoir obtenir une compensation.

Monsieur le DRH a rappelé qu'évidemment si compensation il y avait, elle ne pourrait se matérialiser que par une prime adossée à l'IFSE, et que cette dernière devrait faire l'objet d'un arbitrage de l'exécutif.

La rétroactivité est soumise à une étude juridique. Nous avons rappelé que des possibilités de rétroactivité existent puisque nous l'avons expérimenté dans le passé et nous avons pu réaffirmer notre volonté d'obtenir une égalité de traitement quant au montant alloué à ces professionnels oubliés du Ségur.

Monsieur le DRH, comme Madame la DGAS, doivent travailler à la mise en exergue des missions et des tâches et se sont engagés à nous revoir dans les 15 jours à venir.

Info retraités : tous les collègues partis en retraite après le 1er avril 2022 se verront verser la part Ségur au prorata des mois d'exercice avant leur départ en retraite (confirmation obtenue de la DRH). Cette somme sera versée comme pour l'ensemble des professionnels concernés sur le salaire du mois de mai 2023.

Monsieur le DRH s'est engagé à revoir spécifiquement les agents des pôles enfance, inspecteurs et AGA comme il l'avait signifié au moment de la révision du temps de travail (pour rappel, ces agents n'avaient pu bénéficier d'aucune sujétion malgré les spécificités évidentes de leur charge de travail).

Parallèlement à cette rencontre, les agents sont restés nombreux en Assemblée Générale pour mettre en évidence toutes les difficultés de fonctionnement liés non seulement aux postes vacants (plus de 250) mais aussi aux différentes réorganisations en cours au sein des MDS et au manque de moyens tant au niveau de l'aide sociale à l'enfance qu'en prévention sociale...

Au cours de cette A.G., la question de l'expérimentation RSA a été posée, notamment en terme de rejet de conditionnement de la location à 15 à 20 heures de travail non rémunérées, mais aussi les conditions d'exercice, les agressions de plus en plus fréquentes, la nomination de site refuge, le manque de moyens par rapport aux familles à la rue...

Le 13 avril prochain jour de mobilisation nationale contre le projet de réforme des retraites se tiendra une journée spécifique autour des métiers du médico-social.

L'Assemblée Générale a décidé d'y être présente car elle avait évoqué en juillet dernier la mise en œuvre d'une journée pour attirer des personnels au sein du Conseil départemental. Le manque d'attractivité le peu de visibilité des missions de solidarité pourtant essentielles avait été le fils conducteur de la mise en place de cette journée. Nous y serons... N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les modalités de participation à cette journée organisée par le Conseil départemental. Par ailleurs nous avons envoyé le flyer à toutes nos connaissances et nos partenaires.

Nous avons décidé de nous retrouver en Assemblée Générale le jeudi 20 avril 2023 de 14h00 à 17h00

(agenda resserré mais indispensable...).

3 heures d'information syndicale sont déposées à cet effet.

Pour ceux qui ont déjà effectué 4 assemblées générales, nous vous proposons d'y participer sur autorisations spéciales d'absence ("bons verts"). Téléphonez-nous !

NOUS AVANÇONS ENSEMBLE...
ET C'EST PARCE QUE NOUS SOMMES ENSEMBLE QUE NOUS AVANÇONS !